

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2012

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick - POLASTRO Maryse – IZQUIERDO Françoise (Adjoints)  
– BELOTTI Michel – CHARRASSE Véronique - GOMEZ Jacqueline - VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth

M. RENUCCI Thierry donne pouvoir à Mme CHARRASSE Véronique  
M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à M. CURINIER Erick  
M. ROUANET Christian donne pouvoir à Mme GOMEZ Jacqueline  
M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à Mme VANPARYS Odette

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :  
**APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Convention Prestation de Services de Téléassistance entre le Conseil Général et la Commune.**

Après avoir pris connaissance de la convention réactualisée (changement de prestataire) concernant le dispositif de téléassistance départemental en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la Convention « Quiétude 13 » à passer entre le Conseil Général et la Commune.
- **DIT Que** la Commune maintient sa prise en charge à 75% de la dépense.
- **DIT Que** les crédits seront prévus au budget communal article 6558 « autres dépenses obligatoires ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

## **2. Convention de Partenariat « Présence » entre ERDF et la Commune.**

Après avoir pris connaissance de la convention « Présence » pour un partenariat de proximité entre ERDF et la Commune, à l'unanimité de membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la Convention « Présence » à passer entre ERDF et la Commune pour développer le partenariat.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

## **3. Convention de fournitures Eau Potable entre le CEA Cadarache et la Commune.**

Après avoir pris connaissance de la Convention de fourniture d'eau par le CEA Cadarache pour la réactualisation du prix de l'eau (inchangé depuis 1997), à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la Convention à passer entre le CEA Cadarache et la Commune pour la fourniture d'eau destinée à l'alimentation pour la zone artisanale Rourabeau / Castellet et l'alimentation de secours pour le village (en cas de sécheresse de la source).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

## **4. Instauration d'indemnités d'astreinte pour Services Techniques (Voirie).**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire pour la mise en place d'astreintes occasionnelles pour le personnel des Services Techniques (Voirie) à l'occasion d'évènement climatiques exceptionnels et non prévisible, manifestations particulières et besoin périodique du service, et après Avis Favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 21/06/2012, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** l'instauration d'indemnités d'astreinte pour le personnel des Services Techniques de la Voirie conformément aux textes en vigueur.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

## **5. Instauration de tarifs de branchement aux réseaux Eau et Assainissement.**

Après avoir pris connaissance du dossier pour fixer les tarifs de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, Le Conseil

- **DECIDE** l'instauration d'une tarification forfaitaire pour toute demande de raccordement au réseau d'eau et d'assainissement à compter du 24 Juillet 2012.
- **FIXE** les tarifs selon les modalités suivantes :

### **Forfait Branchement Réseau d'Eau : TTC**

| Branchement Ø 20              |               | Branchement Ø 32              |                |
|-------------------------------|---------------|-------------------------------|----------------|
| Jusqu'à 7 ml :                | 1 400.00 €    | Jusqu'à 7 ml :                | 1 900.00 €     |
| Supplément au-delà de 7 ml :  | 93.00 € le ml | Supplément au-delà de 7 ml :  | 100.00 € le ml |
| Fourniture et pose compteur : |               | Fourniture et pose compteur : |                |
| - Ø 15 :                      | 120.00 €      | - Ø 30 et 40 :                | 450.00 €       |
| - Ø 20 :                      | 150.00 €      |                               |                |

### **Forfait Branchement Réseau Assainissement : TTC**

|  |                |
|--|----------------|
| - Jusqu'à 7 mètres linéaire (ml) :               | 1 700.00 €     |
| - Supplément au-delà de 7 ml :                   |                |
| - Si diamètre (dn) 160 plus value supplémentaire | 100.00 € le ml |
|  | 27 € le ml     |

- **DIT Que** cette délibération vient en complément de la délibération fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement.
- **DIT Que** ces recettes seront encaissées sur le Budget de l'eau et de l'assainissement (émission d'un titre de recette exécutoire).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Numérisation de la Salle de Cinéma**

Le Cinéma « Le Midic » de Saint Paul, projette les films sur support de bobines de film argentique (35 mm) grâce au projecteur acquis en 2006. Il s'avère que le cinéma numérique s'est développé de façon exponentielle, dans les salles de cinéma en 2012, au détriment des bobines de film argentique qui sont en voie d'extinction et disparition d'ici fin 2012.

Face aux difficultés de plus en plus croissantes à obtenir les bobines de 35 mm, le Cinéma « Le Midic » sollicite la Commune sur « l'obligation inéluctable » de devoir numériser la Salle de Cinéma d'ici la fin de l'année 2012, si nous voulons que le Cinéma perdure et qu'il y est un minimum d'interruption de séances. Le coût de l'équipement numérique est très onéreux. Des subventions du Conseil Général et du Centre National Cinématographique peuvent financer ce projet.

Le Conseil Municipal **donne un Avis Favorable** à ce projet et met à l'étude ce dossier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.